

BETTERAVENIR – Jeu concours du PNRI

Règlement du jeu concours

Organisateur et durée du jeu concours

L'Institut Technique de la Betterave (ITB), dont le siège social est situé au 45 rue de Naples, 75008 Paris, organise un jeu concours intitulé « Jeu concours du PNRI » dont les gagnants seront désignés par tirage au sort dans les conditions définies ci-après. Le jeu concours a lieu sur deux journées consécutives. Il débute le 25 septembre 2023 à 8h30 et se termine le 26 septembre 2023 à 18h.

Conditions de participation au jeu concours

Le jeu-concours est gratuit et ouvert à toute personne physique âgée de plus de 13 ans, résident en France et à l'étranger, quelle que soit sa nationalité, à l'exclusion de toutes les personnes ayant directement ou indirectement participé à l'élaboration du jeu concours, des membres du personnel de l'Institut Technique de la Betterave et des personnes impliquées dans le PNRI. Tout participant mineur doit obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au jeu.

La participation au jeu concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement disponible au téléchargement sur le site de l'ITB à l'adresse : <https://www.itbfr.org/tous-les-articles/article/news/jeu-concours-du-pnri-jouez-et-gagnez-de-nombreux-lots/>

Le jeu-concours est limité à une seule participation par personne (même nom, même prénom et même adresse email) et par jour. La participation au jeu-concours est strictement personnelle et nominative. Il ne sera attribué qu'un seul lot par personne désignée gagnante.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation du participant.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Modalités de participation

Ce jeu se déroule exclusivement via le questionnaire Google Form disponible en cliquant [ici](#), aux dates indiquées précédemment. Pour valider sa participation, chaque participant doit s'inscrire et répondre au questionnaire en scannant le QR code présent sous le chapiteau PNRI avant 16h. Chaque visiteur, en participant au jeu et en fonction du nombre de bonnes réponses, obtient une chance d'être tiré au sort. Les gagnants seront tirés au sort parmi les participants ayant le plus de bonnes réponses.

Désignation des gagnants

L'organisateur désignera par tirage au sort les gagnants, parmi l'ensemble des personnes ayant envoyé le questionnaire entièrement complété. Un tirage au sort sera effectué le 25 octobre 2023 à 16h et un deuxième tirage au sort sera effectué le 26 octobre 2023 à 16h.

Les gagnants seront contactés entre 16h et 16h30, et devront participer à la remise des lots à 17h sous le chapiteau PNRI le même jour.

Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même prénom, même adresse email).

Dotations

Les dotations des tirages au sort sont composées de 3 lots à gagner par jour, soit 3 lots à remporter le 25 octobre 2023 et 3 lots à remporter le 26 octobre 2023. Voici les 3 lots disponibles :

- 1^{er} lot :
 - Une station météo Sencrop d'une valeur de 550 € avec abonnement d'un an d'une valeur de 230 €
 - Un sac à bottes KWS ou SESVanderHave ou Florimond Desprez d'une valeur de 25 €
 - Un pot à crayon, une clé USB et une loupe ITB d'une valeur de 20 €
- 2^{ème} lot :
 - Un abonnement en version numérique d'un an au Betteravier Français d'une valeur de 59 €
 - Un sac à bottes KWS ou SESVanderHave ou Florimond Desprez d'une valeur de 25 €
 - Un pot à crayon, une clé USB et une loupe ITB d'une valeur de 20 €
- 3^{ème} lot :
 - Un sac à bottes KWS ou SESVanderHave ou Florimond Desprez d'une valeur de 25 €
 - Un pot à crayon, une clé USB et une loupe ITB d'une valeur de 20 €

Remise des dotations

L'organisateur du jeu concours contactera par téléphone les gagnants tirés au sort, les informera de leur dotation et des modalités à suivre pour y accéder. Aucun contact ne sera établi avec les participants n'ayant pas gagné, seuls les gagnants seront contactés. Les gagnants devront répondre rapidement à l'appel. La remise des lots se fera sous le chapiteau PNRI à Betteravenir à 17h. Sans réponse de la part du gagnant suivant l'appel, il sera déchu de son lot et ne pourra prétendre à aucune indemnité, dotation ou compensation que ce soit. Dans cette hypothèse, les lots seront attribués à un suppléant désigné lors du tirage au sort de la session concernée. Les gagnants devront se conformer au présent règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leur lot ne leur sera pas attribué et sera acquis par l'organisateur. À cet effet, les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse postale entraîne l'élimination immédiate du participant et l'acquisition du lot par l'organisateur. La

dotation est à utiliser pendant la période indiquée selon les modalités et conditions communiquées ultérieurement au gagnant. En outre, en cas d'impossibilité pour l'organisateur de délivrer au(x) gagnant(s) la dotation remportée, et ce, quelle qu'en soit la cause, l'organisateur se réserve le droit d'y substituer une dotation de valeur équivalente, ce que tout participant consent.

Utilisation des données personnelles des participants

Conformément au règlement RGPD, les participants au jeu concours bénéficient, auprès de l'organisateur, d'un droit d'accès, de rectification (c'est-à-dire de complément, de mise à jour et de verrouillage) et de retrait de leurs données personnelles. Les informations personnelles des participants sont collectées par l'organisateur uniquement à des fins de suivi du jeu concours, et sont indispensables pour participer à celle-ci.

Responsabilité

L'organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter chaque gagnant, de même qu'en cas de perte, de vol ou de dégradation du lot lors de son acheminement. L'organisateur ne pourra non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au jeu concours. Par ailleurs, l'organisateur du jeu concours décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou du fait de son utilisation et/ou de ses conséquences, notamment de la jouissance d'un lot par un mineur, qui reste sous l'entière et totale responsabilité d'une personne ayant l'autorité parentale. L'organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée. Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera mis en ligne sur le site web itbfr.org et adressé gratuitement par écrit à toute personne ayant fait une demande de règlement. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ ou le bon déroulement du jeu concours notamment dû à des actes de malveillances externes. L'utilisation de robots ou de tout autres procédés similaires permettant de participer au jeu concours de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son réalisateur et/ou utilisateur. L'organisateur pourra annuler tout ou partie du jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu concours ou de la détermination des gagnants. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Loi applicable

Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à ce jeu concours les soumet à la loi française.